

1740-1760, Genèse des sociétés d'agriculture en France.

[PASSY Louis, Histoire de la Société nationale d'agriculture de France. Tome premier 1761-1793, Paris 1912. 441 p.](#)

[L'auteur : [Louis PASSY](#) est secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France.

L'ouvrage retrace l'histoire de la Société nationale d'agriculture de France depuis sa création jusqu'à sa dissolution en 1793 par la Convention nationale. Dans la première partie, retranscrite ci-après, l'auteur relate la genèse des sociétés d'agriculture entre 1740 et 1760. Deux personnages en sont les principaux acteurs : [Henri BERTIN](#), contrôleur général des Finances de Louis XV et le [marquis de TURBILLY](#), gentilhomme cultivateur dans nord-est de l'Anjou situé dans la Généralité de Tours.

Sous l'impulsion du marquis de TURBILLY, la Société d'agriculture de la Généralité Tours a le privilège d'être la première société fondée (24 février 1761) suivie à quelques jours près par celle de Paris (1^{er} mars 1761).]

p. 1-48

Les Sociétés d'agriculture et Bertin, Contrôleur général des finances.

On a souvent dit que la situation politique, intellectuelle et matérielle de l'Europe tout entière avait été transformée par la Révolution française ; mais, quand on regarde les années qui ont précédé les temps héroïques, on voit que, depuis le milieu du XVII^e siècle, l'Europe était plongée dans une agitation d'idées et de projets qui cachaient l'avènement d'un nouvel ordre de choses : le renouvellement des institutions et le progrès de toutes les sciences.

Les sociétés d'agriculture furent les premiers symptômes de cette évolution.

Pendant le Moyen Age, s'étaient partout établies des institutions semblables qui constituèrent le régime féodal. De même, dans la société moderne, des institutions, qui en représentaient les intérêts et les idées naquirent partout en même temps.

La France ne parut pas la première dans l'ordre des associations agricoles.

La Société nationale d'Agriculture de France ne fut pas la doyenne des sociétés d'agriculture d'Europe ; elle se laissa devancer par la Société économique de Berne [fondée en 1759 par Johann Rudolf Tschiffeli], la Société d'agriculture de Dublin [1731], l'Association de Bath et de l'Ouest de l'Angleterre ; mais accompagna la Société pour l'avancement de l'agriculture en Écosse, le premier Board of agriculture en Angleterre, la Société économique de Saint-Petersbourg [1765], l'Académie de Georgofiles de Florence et surtout les Sociétés américaines qui, sous l'influence de nos premiers confrères étrangers, Washington et Jefferson, s'établirent victorieuses sur les terres affranchies du Nouveau Monde. Toutes parurent dans la seconde moitié du XVIII^e siècle qui fut, pour le monde entier, le commencement d'une ère nouvelle.

Ces sociétés, ces académies, n'étaient à vrai dire, que des manifestations économiques dans la marche des événements, que des points de repère dans le progrès des sciences. Elles eurent des fortunes diverses, mais elles ne périrent pas dans les révolutions de la fin du XVIII^e siècle. Elles se soutinrent dans les cadres où les événements les avaient placées. La paix de l'Europe en 1815, leur ouvrit de nouvelles destinées ; l'avenir de la civilisation européenne les attendait.

À quel moment, sous quelles influences, avec quels hommes, les sociétés d'agriculture, en France, prirent-elles naissance ? On peut fixer la date et répondre : entre 1740 et 1760.

Au commencement du XVIII^e siècle, l'agriculture était primée par le commerce. Le numéraire était considéré comme la représentation de la richesse. Cette théorie donnait à l'industrie et au commerce la première place dans les préoccupations du public et les efforts de l'Administration. La chute du système de Law modifia l'état de la propriété foncière et, par suite, dirigea les esprits vers les ressources qu'offraient le travail de l'agriculture. Puisque l'agriculture créait des richesses sans cesse renaissantes, on se demanda pourquoi ces richesses ne serviraient pas à faire vivre la nation et le Gouvernement ?

L'opinion que la terre était la principale source de la richesse éclata spontanément dans des milieux différents, qui n'avaient pas, les uns sur les autres, des influences directrices.

Ces mouvements d'opinion se produisirent dans les classes supérieures de la nation. Les classes inférieures, les hommes de la campagne, étaient enchaînés par la misère, par l'ignorance, par l'enchevêtrement des liens économiques et des mesures gouvernementales ; les laboureurs ne pouvaient même pas s'agiter pour s'expliquer et se défendre.

Écoutons un homme qui fut un des témoins les plus sincères, un des acteurs les plus considérables de son temps, [Lamoignon de Malesherbes](#) (1),

Il y a quarante ans (et ceci répond à la période de 1740 à 1750), j'ai été reçu à l'Académie des sciences, et je me souviens que c'est peu de temps après que nous eûmes l'idée d'instruire le peuple. Il n'y avait pas alors de Sociétés d'Agriculture et c'est entre l'Académie des Sciences et tous les cultivateurs du royaume que nous aurions voulu établir une correspondance. On m'a demandé, depuis, pourquoi je n'en ai pas parlé : j'ai répondu parce qu'alors le peuple n'avait pas confiance en ceux qui voulaient l'instruire.

Les laboureurs, vigneron et autres cultivateurs européens sont ordinairement des gens sans aucune éducation et sans instruction théorique, qui s'expliquent difficilement et dont les savants ne peuvent se faire entendre. Nous avons gémi du préjugé qui, en France et dans les autres pays sortis du régime féodal, semble prescrire deux ordres de citoyens.

Le peuple, surtout celui des campagnes, était en garde contre tout ce qu'on lui proposait, même pour son avantage, parce que le cultivateur se croyait obligé de cacher les ressources de son industrie, par la crainte que son aveu ne fît augmenter sa cote d'imposition.

Ce que dit Malesherbes était profondément vrai ; mais tandis que le peuple des campagnes était voué à la défiance et à l'impuissance, une agitation féconde gagnait, de proche en proche, la population des villes et poussait les savants de goût et de profession vers des méditations nouvelles.

La science s'efforçait de sortir des généralités et des erreurs dans lesquelles elle était enfermée. La chimie, la botanique, la médecine et la chirurgie s'étaient mises à l'œuvre, et leurs travaux commençaient à entrevoir les véritables conditions auxquelles sont soumises la production végétale et la production animale. L'agriculture, jusqu'alors, était aux mains des laboureurs ; grâce à l'esprit scientifique, elle allait posséder des agronomes dont les recherches et les travaux auraient pour objet de combattre les pertes et les insuccès. De métier qu'elle était encore, l'agriculture se préparait à devenir une industrie, dont la science serait appelée à déterminer peu à peu la conduite. Ainsi, Tournefort avait créé la science botanique, dont le cercle fut ensuite élargi par les deux Jussieu ; Buffon publiait son Histoire naturelle, sa Théorie de la terre et les Époques de la terre, ouvrages qui cherchaient à poser les bases de la science biologique ; Daubenton, associé aux travaux de Buffon, prend le parti de la zoologie et de la zootechnie ; Rouelle, le créateur de la chimie, enseigne avec éclat, ce qu'on savait de cette science, et, parmi ses élèves, apparaît le créateur Lavoisier. Enfin, l'administration du Jardin des Plantes, devenu le centre des connaissances sur l'histoire naturelle, ajoutera, pour ainsi dire, une école d'études agronomiques à son ancienne école de médecine et de pharmacie.

A la même époque, de nombreux écrits proclamaient l'agriculture le premier, le plus utile et le plus essentiel des arts ; et, en faisant naître chez beaucoup de grands seigneurs et de riches bourgeois le goût de diriger eux-mêmes l'exploitation de leurs domaines, ces écrits dissipaient les préjugés que le mouvement agricole du XVI^e siècle avait vainement tenté de faire disparaître. Enfin, d'autres publications, prenant un caractère populaire, répandaient, dans le public, les connaissances les plus élémentaires de l'agriculture et de l'horticulture. Tel fut l'Almanach du bon jardinier, à la rédaction duquel les Jussieu, Pépin, [Duhamel du Monceau](#), Patullo et l'abbé Lucas collaborèrent et qui parut, pour la première fois, en 1750 (2). Et voici le Journal Économique, et voici L'Encyclopédie, avec les célèbres articles de Quesnay.

C'est alors que Duhamel du Monceau apparaît au point de vue de l'économie rurale comme un législateur. Il invoque, il cite les principes de l'agriculture anglaise, mais il rend compte aussi de ses propres expériences. Tous ses ouvrages et particulièrement le Traité de la culture des terres (1750 à 1760) ; le Traité de la conservation des grains (1753) ; le Traité des arbres et arbustes qui se cultivent en France en pleine terre (1753) ; le Traité des plantations des arbres et de leurs cultures (1760) répandent non seulement des notions nouvelles, mais changent la direction des esprits ; Turbilly et Patullo, l'un avec la pratique des défrichements (1750), l'autre avec son Essai sur l'amélioration des terres (1759), vont bientôt frapper l'opinion publique par des coups retentissants.

L'Angleterre nous avait devancés. Duhamel du Monceau la rejoint. En 1750, il propage les doctrines de [Tull](#), comme [Vincent de Gournay](#) fait revivre en Bretagne la Société de Dublin.

Enfin, sous les auspices du Gouvernement, surgissent des sociétés scientifiques et littéraires, des académies, qui s'empressent de mettre l'agriculture et les questions économiques au premier rang de leurs études. Voyez les dates : la Société de Belles-Lettres et Arts de Nancy en 1750, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon en 1752, la Société littéraire de Châlons - plus tard Académie des Sciences de Châlons - en 1753, la Société littéraire de Caen en 1754, l'Académie de Rouen en 1756, la Société royale des Sciences de Metz en 1757 et l'Académie d'Angers en 1760. Bien plus, quand on parla d'organiser des sociétés d'agriculture, les académies s'émurent, craignant qu'on ne leur enlevât une partie de leur domaine scientifique.

Elles furent bientôt rassurées ; mais cette émotion même était une preuve de la faveur que trouvaient, dans le public, les discussions sur les matières économiques et même agricoles.

Ainsi, du côté des sciences naturelles, l'attention des esprits réfléchis et même le goût populaire préparaient peu à peu la crise qu'allaient faire éclater, dans un ordre d'études supérieures, ceux qui s'appelleraient les philosophes, les économistes, les physiocrates.

Je laisse Malesherbes reprendre la parole pour nous en raconter l'histoire.

Il nous apprendra comment les idées qui couraient le monde en faveur de l'agriculture n'appartenaient à personne ; qu'elles étaient l'expression d'un accord spontané ou raisonné entre ceux qui travaillaient de leur tête et même de leurs bras pour améliorer le sort de la France.

Notez que nous sommes toujours en 1750 et que nous y restons.

Il y a cinquante ans, dit-il, presque personne en France n'écrivait sur l'administration, mais il ne faut pas croire que personne n'y pensât. Il y avait plusieurs vérités bien contraires au système d'administration établi alors en France, dont un grand nombre de citoyens étaient convaincus, sans qu'il n'y en eût aucun qui les exposât dans un ouvrage imprimé. Une de ces vérités est qu'on ne peut faire fleurir le commerce qu'en le rendant libre.

Une autre, que l'imposition sur les terres n'est juste que quand elle est proportionnée au produit net qu'en retire le propriétaire, et que toute terre, quel qu'en soit les propriétaires, doit contribuer aux impositions, puisque tous les citoyens doivent également profiter des dépenses publiques pour lesquelles on vote les impôts.

Une troisième, que les dépenses pour la confection des chemins doivent être supportées par les propriétaires de terres dont le nouveau chemin augmente la valeur.

Ces trois vérités, ainsi que plusieurs autres, étaient connues en France bien longtemps avant qu'on écrivît sur l'administration.

Pour ma part, je les avais entendu dire tantôt par des gens instruits, tantôt par des gens sans instruction, quelquefois même, dans la campagne, par des laboureurs, par des ouvriers, dont quelques-uns ont assez de bon sens pour concevoir des idées aussi simples que celles-là sur l'objet qui les intéresse le plus.

Ces trois vérités devaient réunir les suffrages du public, dès qu'elles lui seraient présentées.

M. de Gournay fut le premier qui les soutint dans le Conseil contre les autres administrateurs, et il était bien loin de les donner comme un système de son invention. Sur-le-champ, plusieurs hommes de lettres s'en emparèrent. Les uns écrivirent avec véhémence, pour faire triompher cette doctrine ; d'autres la développèrent dans des ouvrages raisonnés et lumineux.

Mais ils ne s'en tinrent pas là, ils donnèrent à des vérités simples le nom de science nouvelle : il y en eut qui professèrent cette science en style énigmatique ; ils tinrent des assemblées, prirent eux-mêmes un nom de secte et donnèrent à l'un d'eux celui de Maître [Quesnay, fondateur des Physiocrates] ; qualification antiphilosophique, quoique empruntée des anciens philosophes.

Ces hommes de mérite, enflammés d'un zèle ardent pour le bien public, croyaient alors que la vérité avait besoin d'être soutenue par un parti (3).

Cette page nous offre un tableau fidèle de l'état du mouvement des esprits avant et pendant le ministère de Bertin ; elle est écrite à propos de Quesnay et de son groupe [Physiocrates] ; elle critique tous ceux qui s'attribuaient le privilège de conjurer les maux de l'état politique et social, en découvrant, comme remèdes, la liberté du travail et la ressource inépuisable de l'agriculture. Malesherbes tenait à faire à tout le monde l'honneur des vérités simples et s'il était convaincu de la nécessité de répandre l'instruction dans les campagnes, il se croyait en droit d'en revendiquer l'honneur pour la science, pour l'Académie des sciences, sans s'occuper des conceptions et des théories de la nouvelle économie politique.

Je sais bien que Quesnay a déjà publié, depuis 1756, des articles dans l'Encyclopédie, que les *Maximes générales du gouvernement économique* datent de 1758, et qu'elles allaient provoquer, dans une partie de la société française, une émotion véritable ; mais j'insiste sur ce point, qu'à cette date, entre 1740 et 1750, les savants s'étaient plus avancés que les économistes dans le mouvement en faveur de l'agriculture. Cependant, et c'est le plus important, ce mouvement général, intérieur, pratique, devait être conduit, à cette époque, aussi bien par les Intendants que par les savants et les économistes, c'est-à-dire par ceux qui représentaient le Gouvernement, qui étaient directement intéressés à alimenter le trésor en défaillance, qui entretenaient des relations continues avec la population et qui commençaient à reconnaître, dans l'agriculture, alliée au commerce, la véritable source de la fortune publique.

Ainsi, de tous côtés, l'agriculture était poussée en avant par les forces vives de l'intérêt général et de l'opinion publique ; mais, au fond, c'était l'Administration qui les dirigeait et qui tenait dans ses mains les affaires de l'agriculture.

Quelques noms résument la situation.

Un groupe d'administrateurs éminents, de nobles esprits, de généreux citoyens se rencontrent et se succèdent pour conduire une partie de la révolution économique du XVIII^e siècle. C'est l'histoire de Trudaine, de Vincent de Gournay, de Bertin, de Turbilly, de Bertier de Sauvigny, de Turgot ; c'est l'histoire de l'Intendance elle-même.

À Trudaine, par son influence sur les hommes et sur les événements, à Trudaine d'abord, tous les honneurs.

Il n'est pas douteux que, dans un moment où toute la nation était en fermentation, où tout le monde se croyait en mesure de parler et d'écrire sur le commerce, les finances, et les moyens de faire prospérer l'Etat, le caractère de Trudaine, aussi bien que ses connaissances juridiques, exercèrent, à partir de 1745, une action permanente sur la solution des affaires que se disputaient les traditions et l'esprit de réforme.

Cependant Trudaine ne s'imposa pas à l'opinion publique par l'originalité de ses vues et la force de son action. Il s'introduisit, dans les décisions, par un esprit de conciliation entre les traditions du passé et les nécessités du présent.

Du jour où le Contrôleur général Orry lui fit obtenir la succession de Gaumont, son oncle, comme Intendant des Finances, il devint l'homme nécessaire dans toutes les parties de l'Administration et finit par s'illustrer dans la double direction des Ponts et chaussée, qu'il garda pendant trente ans, et de l'administration du Commerce où il devait jouer un rôle prépondérant. N'oublions pas qu'entrant en fonctions, il rendit à l'agriculture un service éminent. Il fit adopter, par le Bureau du Commerce, un projet d'arrêt qui fut sanctionné par le roi en 1746 et qui

organisait des mesures contre la contagion des épizooties. Ce qui donna naissance, en 1748 et en 1751, à une Académie de chirurgie qui devint, en 1778, la Société royale de médecine. La bienveillance du roi l'accompagna d'année en année, et lorsqu'en 1759, sa santé s'affaiblissant, il voulut se retirer de l'Académie des sciences, il reçut la faveur de partager avec son fils les honneurs de l'Académie et le poids de tous les services administratifs. Son fils, qui devait s'appeler Trudaine de Montigny, écrivit son éloge sur la demande de l'Académie (4).

Il arrive toujours que, dans les situations politiques et sociales profondément troublées, s'élèvent des voix indépendantes qui donnent la raison des choses et finissent, peu à peu, par créer d'heureux mouvements : c'est l'histoire de Vincent de Gournay qui inspira et conquit, sous le titre modeste d'inspecteur du Commerce, Trudaine, Bertin et Turgot (5). "Vincent de Gournay, a dit Turgot, eut le bonheur de rencontrer, dans Trudaine, le même amour de la vérité et du bien public qui l'animait... Son entrée au Bureau du Commerce parut être l'époque d'une révolution."

C'est dans le Bureau du Conseil du Commerce que Gournay remporta des succès qui permirent à Turgot de le placer parmi les meilleurs esprits de son temps. Ce Bureau du Conseil du Commerce, partie exécutive du Conseil du Commerce, était dans les mains de l'Intendant des Finances Trudaine, dont les quatre Intendants du Commerce étaient les agents. Il ne faut pas l'oublier.

La célèbre notice de Turgot met au jour les principes de bon sens et de liberté qui dirigeaient Vincent de Gournay et qui firent, peu à peu, révolution dans les Conseils du roi et le gouvernement des affaires économiques. Vincent de Gournay combattait l'absurdité des règlements, les abus des privilèges et l'intervention des gouvernants dans des matières qu'ils ignoraient. Il fut, toute sa vie, l'adversaire des privilèges et le défenseur de la liberté du travail et du commerce ; même au point de vue spécial de l'agriculture, il eut sa part d'influence et de notoriété. Il concourut à la fondation de la première Société d'agriculture, et prépara ainsi le terrain sur lequel le Contrôleur général Bertin, qui sortait lui-même de l'Intendance, allait jeter les fondements d'une organisation combinée de l'agriculture et du commerce.

Il faut dire comment une circulaire du 24 septembre 1755, adressée aux Intendants, annonçait que Vincent de Gournay se rendait dans les provinces "pour y prendre connaissance de tout ce qui pouvait être relatif à l'objet du commerce". Il se trouvait en Bretagne pendant la tenue des États de cette province, à la fin de 1756. A son instigation, les États nommèrent une Commission pour s'occuper des réformes à préparer ou à solliciter, en matière de commerce, d'industrie ou d'agriculture.

Un négociant de Nantes, Montaudoïn de la Touche, proposa de constituer une Société suivant le modèle de la Société d'agriculture de Dublin. Vincent de Gournay engagea la Commission à adopter ce projet. Il travailla même à établir les statuts qui furent arrêtés le 2 février 1757, et approuvés, par un brevet du roi, le 20 mars suivant. Ce ne fut qu'en 1761 que le roi consacra cette Société d'agriculture par des lettres patentes dans la série des arrêts du Conseil touchant les Sociétés d'agriculture. Elle était demeurée, pendant trois ans, l'organe de la province de Bretagne et le point de mire de l'Administration royale (6).

Cette Société, fondée par les États de Bretagne, en 1757, était dite "Société d'agriculture, du commerce et des arts". En 1760, fut publié à Rennes, en son nom, un Corps d'observations pour les années 1757 à 1760 ; ce volume, rédigé par Abeille, secrétaire de Vincent de Gournay,

s'ouvre par un rapport de la Commission chargée de répondre aux observations présentées par l'inspecteur en tournée. C'est un tableau des voyages de Vincent de Gournay.

Vincent de Gournay ne créa pas une école comme le docteur Quesnay, il fit des disciples : Trudaine, Malesherbes et Bertin ; il ne fit pas des livres mais des hommes. C'est par la propagande, par la discussion, par l'autorité de sa parole, qu'il finit par conquérir l'Administration. Les missions que l'Intendant du Commerce remplit, entre 1751 et 1759 apprirent aux populations et aux intéressés les nouveaux principes qui, dans le malheur des temps, semblait promettre un meilleur avenir. La personnalité de Vincent Gournay le mit hors de pair dans le monde de l'intendance comme dans le monde du commerce. "M. de Gournay, a dit Turgot, mériterait la reconnaissance de la nation, quand elle ne lui aurait d'autre obligation que d'avoir contribué, plus que personne, à tourner les esprits du côté des connaissances économiques".

Vincent de Gournay mourut le 11 juin 1759, peu de mois avant que Bertin ne prît le Contrôle général ; mais Bertin, grâce à ses fonctions de lieutenant de Police, l'avait connu, pratiqué, soutenu dans le Bureau du Commerce dont il faisait partie. Quand le Contrôleur général Bertin introduisit l'agriculture dans le compartiment des finances, il retrouva Vincent de Gournay dans Trudaine, et quand plus tard, en 1763, le ministre secrétaire d'État Bertin maria l'agriculture et le commerce dans un nouveau ministère, il demeura dans l'action du pouvoir, le successeur de Vincent de Gournay, comme il était le collaborateur de Trudaine.

Mais avant de saluer Bertin, Contrôleur général, voyons par quel concours de circonstances il prit place sur la scène de la grande politique et comment il fut amené à créer l'institution des sociétés d'agriculture.

La situation des finances était désespérée ; sur terre et sur mer, en Europe et dans les colonies, la France était battue ; le roi et son conseil cherchaient un Contrôleur des finances, c'est-à-dire un homme qui procurât de l'argent.

Au commencement de 1759, Boullonge, Contrôleur général, avait été remplacé, le 4 mars, par Etienne de Silhouette, Commissaire général des Indes. Après avoir signalé son ministère de neuf mois par l'introduction de nouvelles combinaisons de finance, par des convulsions de la fortune publique et la contemplation impuissante des revers militaires, Silhouette avait dû se retirer le 21 novembre. Louis XV avait près de lui un conseiller sûr et de premier ordre, Phelypeaux, comte de Saint-Florentin, plus tard duc de La Vrillière, secrétaire d'Etat par droit héréditaire et qui tenait, dans sa main, la maison du roi et l'administration des plus importantes provinces : Paris et Lyon. Saint-Florentin avait eu l'occasion d'apprécier Bertin qui avait été conseiller du Grand Conseil (juin 1741), maître des requêtes (avril 1745), puis Intendant du Roussillon (1750-1753), enfin Intendant de Lyon depuis 1754. Il l'avait fait agréer par le roi et par Mme de Pompadour en qualité de lieutenant de Police en 1757. Bertin, installé dans la place, sut la garder. "Il y avait deux personnes, dit Mme du Hausset, femme de chambre de Mme de Pompadour, qui avaient grande part à la confiance de Madame (7)", le lieutenant de Police et l'intendant des Postes. On devine ce que cela veut dire. Quand on chercha un Contrôleur général, Saint-Florentin déclara, à Louis XV, qu'il ne pouvait en trouver un plus capable, à Mme de Pompadour, un plus adroit. A la date du 29 novembre 1759, pendant la négociation, Saint-Florentin écrivit à Bertin : "Vous me connaissez vray, vous connaissez mon cœur, mes sentiments et la tendre amitié que je vous ai vouée et qui ne changera jamais (8)." Le roi n'hésita pas à offrir à son lieutenant de Police les honneurs et les périls de la situation. Nous avons noté

que le lieutenant de Police faisait partie du Bureau du Commerce, qui était dans les attributions du Contrôle général, et que Bertin avait eu, depuis longtemps, par l'Intendance de Lyon, des relations administratives avec l'éminent Intendant des Finances, avec Trudaine. Le choix de Saint-Florentin était justifié. L'éducation de Bertin était faite.

Bertin eut la force et l'adresse de faire quelques difficultés. On sut, dans la ville et à la Cour, que Bertin avait refusé, sous prétexte d'incapacité, mais on ne sait pas que Saint-Florentin avait écrit que le roi et Mme de Pompadour l'avaient prié d'accepter. "J'obéirai, dit-il, mais quand la guerre sera finie, je prierai le roi de me tirer de l'embarras où il me force à entrer."

"Vous connaissez bien la place", lui répondit Louis XV. En plusieurs circonstances, Bertin montra le parti qu'un courtisan peut tirer des apparences de résistance. Il fit tête au duc de Choiseul qui se hasardait à prendre à son égard un rôle d'autorité, et même aux volontés de Mme de Pompadour, quand il les estimait contraires au bien de l'Etat. Elle devait dire un jour de lui : "C'est un petit homme qu'il est impossible de maîtriser. Lorsqu'on le contrarie, il n'a qu'un mot sur les lèvres : "Cela ne vous convient pas, je m'en vais." Ce qui n'empêcha pas Bertin d'être d'accord avec la favorite, en politique et même en finances (9), d'être son homme s'il ne fut pas son agent.

Au premier moment, au moment où s'ouvrait la crise que traversait la pénurie du Trésor, Bertin fut assez heureux ; le prince de Conti, qui souhaitait de revenir en faveur, avança au Trésor 500 000 livres ; mais quelques emprunts viagers ne suffisaient pas, Bertin tenta de se créer des ressources permanentes avec un octroi dans les villes et les bourgades ; le Parlement refusa d'enregistrer les édits. Bertin ayant appris que M. de Choiseul travaillait avec Silhouette, à faire échouer ses projets, prévint Saint-Florentin ; c'était l'occasion de la retraite prévue et désirée. Le roi fit la paix avec le Parlement en donnant le Contrôle général des finances à François de Laverdy, conseiller au Parlement. Cette retraite n'affaiblit pas le crédit de Bertin ; tout au contraire ; il reçut, comme on le verra plus loin, le titre de ministre secrétaire d'État et on composa pour lui, un département dans lequel il réunit l'agriculture et le commerce, département qu'il devait mener, avec quelques traverses, jusqu'en 1780. C'est donc l'administration de Bertin, Contrôleur général des Finances, qu'il s'agit d'envisager ; car si Bertin avait échoué dans sa mission impossible d'alimenter immédiatement le Trésor, il réussit à tenter une grande œuvre, en créant un nouveau ministère et, dans son ministère, les Sociétés d'agriculture, qu'il espérait transformer en agences de son administration.

Quand Bertin eut en main le Contrôle général des finances, ses idées étaient faites sur la nécessité de créer des ressources nouvelles par l'agriculture et par la liberté du commerce. Il pensait, comme Turgot, que "la finance est nécessaire, puisque l'État a besoin de revenus, mais que l'agriculture et le commerce sont des sources ou plutôt que l'agriculture, animée par le commerce, est la source de ces revenus".

Bertin était donc lui-même, quand Louis XV rendit, en 1761, sur sa proposition, un édit qui autorisait la libre circulation des grains et des farines dans toute l'étendue du royaume ; ce qui fit dire à Voltaire que la France devait à Bertin la liberté du commerce des grains ; mais où il fut encore plus personnellement lui-même, c'est lorsqu'il voulut faire créer ou créer des sociétés d'agriculture, libres ou protégées, pourvu qu'elles fussent les instruments indirects de son administration : car sa pensée maîtresse fut de procurer des ressources au Trésor par le développement de la richesse publique, en suscitant un mouvement de travail et un accord de bonnes volontés dans un but financier.

Dupont de Nemours a essayé de classer les libéraux de son temps dans les deux écoles de Vincent de Gournay et du docteur Quesnay : il a classé Malesherbes avec Vincent de Gournay et il a eu raison ; mais il classe Bertin dans l'école Quesnay [Physiocratie], probablement parce que la doctrine fondamentale de Quesnay reposait sur la prééminence de l'agriculture. La vérité est que Bertin n'était pas d'une école ; il était trop politique pour se compromettre avec des gens d'esprit et de talent aussi passionnés que les amis de Quesnay. Il lui convenait mieux de rester dans son groupe avec Trudaine et ses Intendants et de demeurer, par des actes et non par des discours, le chef du parti libéral de l'Administration royale qui cherchait à restaurer les finances de l'État, en renouvelant les sources de la fortune publique.

C'est donc par le Contrôle général des finances que l'agriculture entra dans l'Administration. Les principaux agents du Contrôleur général étaient, dans les provinces, les Intendants ou commissaires départis ; à Paris, les Intendants des finances et les Intendants du commerce. Correspondant attitré du ministre qui le faisait nommer et le dirigeait, l'Intendant des provinces est vraiment son collaborateur par les actes et par les paroles. Il doit tout savoir, il est agent d'information et d'exécution, il est l'homme du roi ; mais il est aussi l'organe des ministres et spécialement du Contrôleur général. L'intervention de l'Intendant n'était pas seulement utile, elle était nécessaire (10).

A peine arrivé au pouvoir, le nouveau Contrôleur général des finances avait mis tout en branle. Sur ses conseils, les Intendants, ses anciens collègues, lui donnèrent des études, des enquêtes, des rapports sur la situation des esprits et l'état d'un personnel qui pût venir à son secours. Les Intendants répondirent avec zèle ; mais leurs premières réponses furent naturellement différentes suivant le milieu dans lequel elles pouvaient évoluer. Quelques Intendants eurent le courage d'avouer que la défiance paralysait tout effort spontané, et que, du côté des cultivateurs comme des Académies, le temps seul pourrait triompher de l'universelle apathie. Méliand, Intendant de Soissons, déclara que le progrès ne pourrait s'accomplir que par un accord et une action directe de l'Administration et des propriétaires sur l'ignorance de la population dans les campagnes. Enfin quelques Intendants, à force de zèle et de travail, parvinrent à faire des réunions sous leurs présidences et à gagner la faveur momentanée des futures institutions agricoles.

L'entreprise de Bertin offrait de grandes difficultés. Il trouvait des obstacles dans l'ignorance et la méfiance des gens de travail, l'antagonisme des institutions, la diversité des caractères des habitants, des régimes de cultures, la rivalité des autorités et des académies. Que faire de mieux, si ce n'est de confier au zèle des Intendants le soin de favoriser la création d'une Administration générale par des décrets uniformes ? En un mot, dans cette campagne, de chercher la victoire dans la confiance et non dans l'autorité ? Tel fut le plan de Bertin et ce plan était d'autant plus pensé qu'il laissait libre l'entrée en ligne des collaborations les plus inattendues, des unions plus efficaces.

Au milieu de ces masses profondes, ignorantes et malheureuses qui remplissaient nos campagnes et qu'on appelait des "laboureurs", se trouvaient, à cette époque, des propriétaires qui aimaient leurs terres et cherchaient à mieux les cultiver. Malesherbes auquel il faut souvent revenir, a parlé longuement de l'histoire des frères Duhamel, de M. de Fougereux, de M. de La Luzerne, de M. de la Galissonnière, de ses voisins et de lui-même. Il citait, il est vrai, des modèles.

Il y avait donc des praticiens véritables qui soutenaient, de leurs vœux et de leurs efforts, la campagne menée par les savants et l'Administration royale en faveur des progrès agricoles ; mais ces bonnes volontés, ces compétences étaient isolées ; il fallait un homme qui remuât tout le monde des gentilshommes campagnards, par la popularité de ses succès. Tel fut le marquis de Turbilly. Jeune encore, possesseur de vastes domaines dans l'Anjou, il se jeta, par vocation, dans une lutte contre les mauvaises terres, contre les mauvaises pratiques, contre l'ignorance et l'incurie des populations qui l'entouraient. C'est ainsi que le marquis de Turbilly se montra, tantôt dans le métier des armes, tantôt dans le métier de l'agriculture, un soldat et un général, si bien qu'il imposa son action, ses conseils et pour ainsi dire sa direction à tous ceux qui menaient, dans le Contrôle général, la campagne pour l'amélioration de l'agriculture. (11)

Le marquis de Turbilly n'était pas du parti des savants ni du parti des économistes ; il n'était pas un savant comme Duhamel et Daubenton, un économiste comme Vincent de Gournay ou Quesnay ; c'était un observateur doué d'un génie pénétrant et d'une ardeur sans égale : il était lui-même. Il avait publié en 1750, un *Mémoire sur les défrichements* qui fut un coup de maître. Ce mémoire balança le succès de la Culture des terres par Duhamel ; il fit, sur le Gouvernement, une impression si vive, que le Contrôle général l'adopta comme une solution victorieuse des difficultés présentes et le répandit par l'intermédiaire des Intendants. Voltaire, dans quelques traits heureux, a réuni les noms de Turbilly, de Trudaine et de Bertin. Le poète interpelle un petit maître devenu maître en culture.

*D'un canton isolé l'habitant s'enrichit ;
Turbilly dans l'Anjou, t'imite et t'applaudit.
Bertin qui, dans son Roi, voit toujours sa patrie,
Prête un bras secourable à ta noble industrie ;
Trudaine sait assez que le cultivateur
Des ressorts de l'Etat est le premier moteur,
Et qu'on ne doit pas moins, pour le soutien du Trône,
A la faux de Cérès qu'au sabre de Bellone (12)*

Quelques passages de la correspondance de Bertin révèlent l'influence directrice de Turbilly et associent ce gentilhomme, ce praticien, aux espérances méditées de l'Administration. Il sera confident du ministre ; il sera son conseil, son inspirateur. Bertin suivra ses avis qu'il daignera même transmettre aux Intendants.

Le 11 juin 1740, Turbilly écrit à Bertin :

J'ai l'honneur de vous envoyer trois écrits : le premier contient des observations sur les Sociétés d'agriculture ; le second est un mémoire pour en établir dans la généralité de Tours, si M. le Contrôleur général juge à propos de m'en charger ; quant au troisième, c'est un projet ou plutôt une idée de la lettre circulaire que le ministre a l'intention d'écrire aux Intendants pour la formation de ces Sociétés. Elle est si intéressante qu'elle demande une singulière attention. Il faut qu'elles demeurent unies sous l'autorité du Contrôleur général, afin de ne pas séparer les finances de l'agriculture qui en est la source (13).

C'est le 22 août que Bertin adressa une circulaire à tous les Intendants, les invitant, sur l'ordre du roi, de provoquer des réunions de cultivateurs pour étudier les moyens d'améliorer la situation de l'agriculture.

Turbilly, le premier, annonce, le 7 septembre, que la Société de Tours est formée. La lettre suivante adressée à Bertin en est la preuve :

7 septembre 1760. - La Société d'Agriculture de la Généralité de Tours est entièrement formée. J'ai l'honneur de vous envoyer le prospectus avec la liste de ceux qui la composent. Quelque degré d'activité que j'aie mis à cette opération intéressante, elle n'a pas été aussi prompte que je l'avais d'abord pensé, à cause de l'éloignement des différentes demeures des personnes qu'il a fallu voir et des divers voyages que j'ai été obligé de faire à ce sujet. Cette Généralité comprenant les provinces de Touraine, d'Anjou et du Maine, chacune d'une étendue à peu près égale et qui toutes ensemble se trouvent trop vastes pour ne former qu'un seul bureau, il a paru convenable, comme vous verrez, Monsieur, dans le prospectus, de partager cette société en trois bureaux dont le premier à Tours, le second à Angers et le troisième au Mans. Ces bureaux ne formeront qu'un même corps et ils correspondent entre eux. Celui de Tours sera regardé comme le Bureau général et le centre de la correspondance.

Et dans une autre lettre, il ajoute :

Comme vous désirez, Monsieur, qu'il se forme de semblables établissements dans les autres Généralités du royaume, je me suis également attaché à composer et à arranger notre Société [Généralité de Tours] de manière qu'elle puisse leur servir non seulement d'exemple, mais encore de modèle. Cette société naissante doit m'envoyer, à mon retour à Paris, un projet des autres statuts et règlements dont elle aura besoin, afin que je puisse le mettre sous vos yeux pour que vous en décidiez. Tous les citoyens qui la composent vous supplient à présent ainsi que moi à vouloir bien mettre la dernière main à cette institution qui est votre ouvrage et de leur faire avoir des lettres patentes de Sa Majesté. Tout le monde vous fait mille bénédictions et l'on vous regarde, Monsieur, comme le restaurateur de l'agriculture en France. Cette opération ne m'a point empêché de continuer mon travail sur les autres objectifs relatifs au rétablissement de l'agriculture dans le royaume que vous avez, Monsieur, pris fort à cœur. Toutes les lettres et papiers qui me sont adressés, suivant vos ordres, au Contrôle général m'ayant été envoyées très exactement, j'y ai répondu de même et je vois avec plaisir par cette correspondance que l'on travaille de tous côtés en France, où le goût pour l'agriculture reprend, ainsi que pour les défrichements jusque dans les provinces les plus reculées."

Les réponses des autres Intendants furent diverses, elles arrivèrent au Contrôle général, seulement en novembre. Bertin et Trudaine tombèrent d'accord sur la nécessité de comparer les études faites dans les diverses généralités et de préparer des décisions pour le Conseil du roi.

Dans le même temps où les Intendants étaient appelés à provoquer l'établissement des sociétés d'agriculture, c'est-à-dire dans l'automne 1760, Turbilly faisait mettre sous les yeux de Trudaine un état des premiers objets, dans lesquels on croit qu'il serait à propos que le Comité d'agriculture délibère. Voici le résumé de cette note, qui met Turbilly au premier rang des conseillers d'Administration :

"Il faudrait, dit-il, que le comité commence par régler les formes qu'il croira devoir observer et que pour éviter de tomber en contradiction avec lui-même il conviendrait qu'il y eût trois registres, dont le premier contiendra les délibérations que M. Parent y fera reporter au net. Après les avoir écrites d'abord dans l'Assemblée, M. Parent fera enregistrer sur le second les lettres et mémoires qu'on recevra et mettre sur le troisième les copies de toutes les lettres qu'on écrira, ainsi que celles que l'on fera signer par M. le Contrôleur général.

Le premier objet dont ensuite on s'occupera sera l'établissement des sociétés d'agriculture dans les diverses Généralités, en finissant d'abord en ce qui concerne celle de Tours qui est toute prête ; elle attend depuis plusieurs mois, le brevet du roi qui lui donnera la permission de s'assembler et de travailler.

En envoyant les arrangements de la Société de Tours dans les autres Généralités, cela facilitera une pareille opération partout ; on pourra même la regarder comme très avancée, du moment qu'on aura terminé ce premier objet, qui servira de modèle ailleurs, du moins pour les choses générales, étant convenable que de telles Compagnies qui correspondent non seulement ensemble, mais encore avec le Comité qui les dirigera, soient formées dans le même esprit et sur un plan uniforme autant que faire se pourra.

A mesure que toutes ces sociétés, dont plusieurs sont déjà fort avancées, se termineront, on leur prescrira la conduite qu'on désirera qu'elles tiennent d'abord, chacune en particulier, en combinant les besoins de leurs provinces avec les intérêts du corps entier de l'État, elles ne se trouveraient point à la portée de faire exactement cette combinaison qui demande des connaissances qu'on acquiert que par l'administration dans le grand et la prédilection qu'elles auraient pour les territoires les empêcherait d'ailleurs très souvent de prendre le meilleur parti.

Après les Sociétés, l'article qui presse le plus et sur lequel il sera nécessaire de décider, pendant qu'elles achèveront de se former, c'est celui des défrichements : le goût devient presque général en France pour ces sortes d'entreprises ; il s'est fait une espèce de révolution en faveur des terres incultes, l'on défriche de tous côtés, dans la plupart des provinces où M. le Contrôleur général a fait espérer une exemption pour les terrains nouvellement défrichés.

Il serait à propos de recueillir et d'examiner toutes les ordonnances et règlements, qui ont été faits en France, sur l'agriculture jusqu'à ce jour, afin que le Comité puisse se former des principes sur lesquels il décidera dans ses délibérations et songer aux nouvelles qui seront nécessaires.

Il conviendrait aussi de revoir et d'extraire toute la législation du commerce des grains, depuis François 1er jusqu'à présent, pour connaître les véritables causes de ces entraves qui ont été mises à ce commerce et pouvoir y remédier ; l'on fixe cette recherche à l'époque du règne de ce prince, parce qu'il rendit le commerce des grains libre et permis de province à province dans tout le royaume, par son ordonnance du 8 mars 1539, laquelle fut suivie d'un édit qu'il donna le 20 juin de la même année et qui fut enregistré au Parlement le 30 du même mois. L'on ne trouve pas qu'il n'ait jamais été dérogé depuis cet édit et cependant il n'existe plus.

Les péages sur les grains demandent un examen particulier, on en a supprimé la plus grande partie ; comme il en subsiste cependant encore plusieurs, il serait bon d'en avoir un état. Sous le ministère de M. Colbert, il y eût un arrêt du Conseil du 2 avril 1672, qui exempta les grains de la moitié des péages : cet arrêt, qu'on ne rendit que pour le cours de la Saône et du Rhône seulement, fut cause alors que le commerce des grains se porta de ce côté-là, ce qui prouve que ces péages le gênent ; pour se délivrer de cet inconvénient, le Conseil a rendu, le 10 novembre 1739, un autre arrêt qui exempte de tous droits de péage les blés, les farines, légumes, etc., transportés dans l'intérieur du royaume, mais cet arrêt n'est point enregistré dans les cours ; il serait question d'en dresser un nouveau, accompagné de lettres patentes, qu'on leur enverrait en même temps, pour procéder à son enregistrement, ou bien l'on prendrait la voie d'une déclaration du roi que l'on ferait pareillement enregistrer.

La libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume est une chose pour laquelle on ne doit rien négliger. Le 17 septembre 1743, le Conseil rendit un arrêt qui permit le transport des grains, farines et légumes d'un province et d'un port de France dans une autre province et port de ce royaume ; à la charge de se conformer aux différents règlements faits dans les diverses provinces à ce sujet sous les peines y contenues : cette dernière clause qui ne fut point expliquée suffisamment donna de l'inquiétude et empêcha le bon effet que cet arrêt devait naturellement produire. Le 17 septembre 1754, il a paru un autre arrêt du Conseil, lequel, entre autres dispositions, ordonne que le commerce de toutes espèces de grains sera libre entièrement par terre et par rivières de province dans l'intérieur du royaume. Ce dernier arrêt, qui n'a point été enregistré dans les cours non plus que celui dont on vient de faire mention, n'est pas encore suffisant ; il semble ne regarder principalement dans le point le plus intéressant que le Languedoc et les Généralités d'Auch et de Pau.

Il s'agirait, comme pour l'article précédent, de faire rendre un nouvel arrêt du Conseil, accompagné de lettres patentes adressées aux Cours souveraines pour son enregistrement ; ou de leur envoyer à ce sujet une déclaration du roi dans laquelle on rappellerait l'édit de François 1er, ci-devant cité, et qu'on y ferait également enregistrer ; cette formalité lèverait toutes les difficultés qui naissent chaque jour sur cette matière, non seulement vis-à-vis des Parlements, par la raison que c'est un fait de haute police, mais encore dans les plus petits sièges ou baillages. Ces obstacles rebutent ceux qui voudraient faire voiturier un peu plus loin les blés ; souvent on voit une province en regorger ou ne trouver à les vendre qu'à vil prix pendant que les provinces circonvoisines en manquent et l'achètent fort cher. Tous les Français composent cependant une même famille et doivent être regardés comme les enfants d'un même père. Il n'est pas juste que les uns jeûnent sans que les autres puissent leur faire part d'un superflu qui se perd.

L'on ne parle pas ici de l'exportation des grains hors du royaume : cette matière mènerait trop loin et ce n'est pas, attendu la guerre présente, un des premiers objets auxquels on doit s'appliquer ; on aura le temps de s'en occuper dans la suite.

Le Comité ne peut se dispenser d'avoir connaissance des différentes mesures dont on se sert pour les terres dans le royaume sous différentes dénominations et il faudra qu'il y ait un état détaillé de leur composition et de leur étendue rapportée à l'arpent, la perche

et la toise, mesure de Paris ; il aura besoin encore d'être instruit des autres mesures usitées pour les denrées, dans toutes les provinces ; rien ne l'en mettra plus promptement au fait qu'un tableau sur lequel on marquera le volume et la pesanteur de chacune de ces mesures en particulier, combinées vis-à-vis du pied de Roy et du poids de Marc. S'il n'était point éclairci de ces détails, il ne pourrait souvent décider en connaissance de cause sur plusieurs points intéressants et relatifs à la correspondance qu'il aura entre les provinces.

L'on voit tous les jours que les cultivateurs, ainsi que les marchands de grains qui sont à peine au fait de ces propositions dans leur voisinage, les ignorent dans le lointain. Cette ignorance est cause que les premiers font souvent de mauvais marchés et que les derniers tirent quelquefois des blés ou autres denrées de fort loin, pendant qu'il leur serait avantageux de les faire venir de plus près. On rendrait un grand service aux uns et aux autres, en les éclairant sur tout cela.

Tels sont les premiers objets sur lesquels on croit qu'il est à propos que le Comité délibère dans le commencement de ces assemblées. L'on ne propose ceci que comme de simples idées très faibles qu'on lui présente par zèle et qu'on soumet à son jugement (14).

Ce Mémoire justifie l'autorité prépondérante dont jouissait Turbilly en 1760 dans le Contrôle général.

Un jour, Turbilly avait écrit à Bertin qu'il serait bien utile qu'il y eût, au Contrôle général, "une réunion d'amis" pour s'occuper de toutes les questions d'agriculture. Cette réflexion tomba au moment favorable dans un moment propice. La réunion d'amis prit le caractère officiel d'un Comité et devint un des premiers éléments d'un Ministère de l'Agriculture.

Le 23 décembre 1760, Trudaine écrivit à Turbilly pour lui annoncer le succès de ses projets : "J'ai encore entretenu hier M. le Contrôleur général de ce qui concerne les sociétés d'agriculture ; il désire qu'après les fêtes il y ait chez moi une assemblée composée des personnes que je vous ai nommées pour délibérer sur tout ce qui concerne cet objet intéressant. L'affaire de Tours qui, par vos soins, est la plus prête sera expédiée la première. Je le vois dans les dispositions les plus favorables."

Trudaine n'était pas moins heureux que Turbilly. Le 26, il remerciât Bertin de lui confier l'établissement de ce Comité d'agriculture "qui sera, dit-il, de la plus grande utilité".

Le 6 janvier 1761, Bertin répliqua en donnant à Trudaine des instructions définitives.

Le roy a donné, Monsieur, une attention particulière aux projets qui ont été faits dans différentes provinces du royaume pour y former des sociétés d'agriculture, qui, s'occupant uniquement d'un objet aussi intéressant, pussent lui procurer les moyens qu'ils croiront les plus propres pour l'encourager et la faire prospérer : il en a été écrit une lettre à MM. les Intendants dont vous avez connaissance ; la plupart ont répondu ; quelques-uns ont proposé des arrangements relatifs aux vues de Sa Majesté. J'ai pensé que pour donner à ce travail l'uniformité et la suite nécessaires, il était à propos de former chez nous un Comité qui s'assemblera un jour de chaque semaine, dans lequel on examinera les projets formés dans toutes les Généralités, les partis qu'il conviendra de prendre pour les mettre à exécution. M. de Courteille par le travail dont il est chargé, sur tout ce qui regarde le commerce des blés, et M. de Sauvigny, qui, comme Intendant

de la Généralité de Paris, a une connaissance particulière de tout ce qui concerne les détails de la campagne, y seront très utiles ; M. votre fils, ne pourra qu'y servir aussi beaucoup, et d'ailleurs il vous sera personnellement de secours ; M. le marquis de Turbilly, qui par son zèle pour l'agriculture, par les exemples qu'il a donnés dans ses terres, et l'ouvrage qu'il a publié, a contribué plus que personne à mettre en mouvement les projets des sociétés d'agriculture et à réveiller l'attention des citoyens zélés pour cet objet, voudra bien y assister aussi, et M. Parent sera chargé de tenir le registre des délibérations qui pourront s'y prendre. Le roy, à qui j'ai proposé cet arrangement, l'a approuvé. Je vous prie d'en faire part à ceux que je viens de vous nommer, afin que les assemblées puissent commencer à se tenir (15).

Et Trudaine de lui répondre :

"Il est certain qu'un Comité, composé de quelques personnes aussi respectables qu'éclairées, qui s'assembleront toutes les semaines, pour diriger, sous un même point de vue, les diverses opérations relatives à l'augmentation et à la perfection de l'agriculture, sera de la plus grande utilité. L'on croit même qu'il est nécessaire, pour tenir l'ensemble de la chose, et tourner vers le but qu'on se propose le travail des sociétés que l'on établit dans les différentes Généralités, pour s'appliquer uniquement à cet objet essentiel.

M. le Contrôleur général a décidé, avec juste raison, qu'il ne convenait point d'attribuer à celle de Paris aucune supériorité sur les autres, et qu'il ne fallait pas que le Bureau qu'elle aurait dans cette capitale fût le Bureau général d'agriculture du royaume ; si on lui donnait quelque pouvoir, sur ces compagnies libres, entre lesquelles il est important de maintenir l'égalité et d'entretenir l'émulation, cela les dégoûterait et il en résulterait un mauvais effet.

La Comité s'occupera vraisemblablement, d'abord, du soin d'achever l'établissement de toutes ces sociétés ; à mesure qu'elles seront formées, il leur indiquera la route que le roy désire qu'elles prennent, chacune en particulier dans le commencement, relativement à leur climat, à leur position, au sol de leurs fonds, à ses productions, au génie des habitants et aux autres considérations intéressantes.

Cette attention est d'autant plus indispensable, que, dans les premiers temps, nos sociétés n'écoutant que leur zèle, pourraient embrasser trop d'objets à la fois, et ne pas se tourner vers ceux qui demandent d'être traités de préférence. Telle province, par exemple, ayant besoin qu'on s'attache principalement aux blés et aux prairies artificielles, pendant que telle autre exige d'abord des soins pour la culture des vignes ou la nourriture des bestiaux. On objectera peut-être contre cette disposition que l'agriculture veut être libre, et qu'on ne saurait commander à des compagnies composées de citoyens qui ne sont point obligés à l'obéissance dans cette partie ; aussi ce sont des conseils et non des ordres, qu'on entend leur donner, et l'on ne prétend pas les gêner en rien ; mais comme ces citoyens se trouveront remplis de bonne volonté, quand on leur marquera que Sa Majesté souhaite qu'ils fassent quelque chose pour le bien public, auquel ils se sont voués, ils s'y porteront sûrement avec plus d'empressement encore, et que si on leur ordonnait avec droit de s'en faire obéir ; ce serait ne pas connaître notre nation que de penser d'eux différemment.

Ce Comité, qui n'agira que sous l'autorité du ministre des Finances, qui en sera le chef, lui épargnera bien des détails dans lesquels ses autres occupations ne lui permettent souvent pas d'entrer ; il examinera les matières, en délibèrera, marquera son avis, et les lui présentera toutes prêtes à décider ; il envisagera l'agriculture dans le grand et pour le bien général de l'Etat, sans acception pour aucune province de préférence, partialité dont les sociétés de chaque Généralité ne sauraient être exemptes, étant naturel qu'elles pensent aux intérêts de leur territoire, avant de songer à ceux du corps entier de la Monarchie, qui aura quelquefois des besoins plus pressants et d'une autre conséquence.

Le Comité tiendra la balance entre toutes ces sociétés sur lesquelles il veillera, il aura soin de protéger et d'encourager l'agriculture, il tâchera de la dégager des entraves qui la gênent, et de surmonter les obstacles qui s'opposent à ses progrès. Il proposera les nouvelles lois dont elle a besoin, nos anciennes, qui tiennent du Gouvernement féodal, ne la favorisant pas assez ; mais parmi ces nouvelles lois, il ne placera point de règlements prohibitifs, attendu qu'ils produiraient les plus mauvais effets ; enfin il recherchera soigneusement tous les moyens capables de hâter le succès de son entreprise dont la réussite est certaine ; si les fruits ne sont pas considérables d'abord, l'on en sera bien dédommagé par la suite : c'est de la semence qu'il faudra laisser germer, croître et mûrir, avant d'en faire la récolte.

La nation agréablement prévenue par le bruit de l'établissement des Sociétés d'agriculture, qui sont fort de son goût, verra avec joie ce Comité, qui ne peut commencer trop tôt, par mille raisons ; il lui fera sentir que le Gouvernement a véritablement dessein de soutenir ces sociétés et de rétablir la culture des terres, malheureusement trop négligée depuis longtemps en France.

L'agriculture ne sera plus comme par le passé, dépourvue de secours.

Espérons que, pour achever d'honorer l'agriculture, et d'y porter tout le monde, le roy voudra bien se déterminer quelque jour, sur les instances des cultivateurs, à former un Conseil royal d'agriculture, dont il sera lui-même le chef, l'on en a bien créé un pareil pour le commerce ; il paraîtra toujours surprenant qu'auparavant d'établir ce dernier, l'on n'ait point fait le premier, puisqu'il était naturel de s'occuper de la cause avant de pourvoir à l'effet (16).

Le nouveau Comité fut convoqué immédiatement et se réunit le dimanche 11 janvier 1761. Trudaine informa ses nouveaux collaborateurs des ordres du roi et des instructions de Bertin.

Une note de Trudaine fixa les rôles, suivant le conseil de Turbilly :

M. Parent tiendra les registres.

Recueillir et examiner toutes les ordonnances et règlements sur l'agriculture : M. l'abbé Bertin et le marquis de Turbilly.

Revoir et extraire toute la législation du commerce des grains, depuis François 1er jusqu'à présent : M. l'abbé Bertin et le marquis de Turbilly.

Examiner les péages sur les grains : M. de Montigny.

Faire un état détaillé des différentes mesures des terres : M. Parent.

Dresser un tableau contenant les mesures usitées pour les denrées, dans toutes les provinces : M. Parent (17).

Ce fut Parent, premier commis des finances, qui réunit le Contrôle général, les correspondances des sociétés d'agriculture, car il est intéressant de noter que Bertin autorisa les sociétés d'agriculture à correspondre directement avec lui, sans qu'elles fussent obligées de passer par les Intendances.

Il semble bien, d'après cet ordre de travail, que le Comité d'agriculture ne devait pas seulement centraliser les nouvelles qui arrivaient de province et les questions touchant l'organisation des sociétés d'agriculture, puisqu'un ordre de service fixait à certains membres du Comité des attributions particulières.

Nous le répétons, il est de toute justice de reconnaître que, dans les derniers mois de 1760, Turbilly fut, au point de vue administratif, l'âme de l'administration du Contrôle général comme sa Société de Tours fut le modèle des autres Sociétés d'agriculture.

Dans un rapport adressé par Trudaine, mais annoté par Bertin, peut-être rédigé par Parent et postérieur de quelques années à la création du Comité de 1760, on lit ce passage, qui explique le plan préparé et exécuté par le Contrôle général.

Au milieu de la guerre dernière et lorsque l'attention de toute l'Europe était fixée sur les progrès des ennemis dans l'Amérique septentrionale, on crut devoir rappeler la nation française aux travaux de l'agriculture dont elle paraissait avoir négligé les avantages. On s'occupa d'abord du soin de faire répandre des livres bien faits sur l'amélioration de la culture des terres, sur le profit qu'on devait en retirer et sur l'espèce d'abandon où l'on avait laissé l'agriculture depuis un siècle. Ces ouvrages firent beaucoup de sensation et le moment arriva d'en profiter. Le plan que l'Administration se proposa fut, en premier lieu, d'encourager les propriétaires des terres et les fermiers à faire des efforts pour augmenter leurs travaux et les produits de leurs fonds, soit en répandant plus d'engrais sur les terres par la multiplication des bestiaux, soit en défrichant des terres incultes dont l'étendue formait alors des déserts dans les plus belles provinces du royaume.

En second lieu, l'Administration se proposa d'entendre les cultivateurs eux-mêmes sur l'espèce des encouragements qu'ils désiraient obtenir.

Pour cet effet, il fut établi, en 1760, un Comité composé de cinq Conseillers d'Etat et de trois particuliers, que leur zèle et leur expérience dans l'agriculture avaient fait connaître avantageusement. Il fut présidé par le ministre du roy ayant le département de l'Agriculture.

Ce Comité s'assembla régulièrement toutes les semaines, pour correspondre avec les Intendants des provinces auxquels on envoya les questions dont les réponses devaient faire connaître l'état de la culture des terres dans leur généralité.

"On leur proposa, pour les soulager dans ce travail, de former auprès d'eux des Sociétés d'agriculture où ils appelleraient, parmi les propriétaires, ceux qui seraient les plus distingués dans leur province par l'étendue de leurs possessions et par leurs lumières sur la meilleure manière de les cultiver.

Ce plan réussit autant qu'on pouvait l'espérer. On parvint successivement, et dès l'année 1762, à former, dans 21 généralités, 18 Sociétés d'agriculture dont les membres ne s'occupèrent plus que du soin d'encourager les peuples à la culture par leurs leçons et encore plus par leurs exemples. Toutes ces Sociétés furent établies, chacune par des

arrêts du Conseil, dans lesquels leurs membres furent nommés et cette distinction ne fut pas un des moindres véhicules à leur empressement."

Parmi les Sociétés d'agriculture en préparation dans le second semestre de 1760, les deux premières qui reçurent la consécration royale furent la Société de Tours, organisée par Turbilly, et la Société de Paris, par Bertier de Sauvigny.

Pendant que Turbilly mettait sur pied la Société de la Généralité de Tours, il s'était occupé, en même temps, de la Société de la Généralité de Paris, quoique Bertier de Sauvigny en ait été le véritable promoteur et ordonnateur. Les arrêts du Conseil relatifs à la Société de Tours (24 février) et de Paris (1^{er} mars 1761), furent rendus presque au même moment, sur le rapport de Bertin. Le 12 mars, la Société de Paris se réunit à l'hôtel de l'Intendance de Paris ; Bertier de Sauvigny fonctionnait en qualité de commissaire du roi ; il donna communication aux membres choisis par le roi du règlement de la future Société ; mais ce fut Turbilly qui ouvrit la séance du 12 mars, par une lecture sur la création des Sociétés royales d'Agriculture dans les différentes Généralités du Royaume. Cette lecture fut dans la bouche de Turbilly l'exposé de la politique de Bertin. Elle donne l'impression d'une déclaration de Gouvernement.

L'établissement des Sociétés d'agriculture dans les différentes Généralités du royaume a deux objets ;

Le premier, d'étudier par une pratique constante les meilleures façons de cultiver les terres, relativement à chaque province et à chaque canton ; d'employer les diverses espèces de fonds aux genres de productions auxquelles ils sont les plus propres ; de donner connaissance au public de leurs expériences, afin que leurs découvertes, même celles que d'autres citoyens auraient faites, après les avoir constatées ; d'exciter dans le pays, principalement par leur exemple, le goût pour l'agriculture ; et de répandre dans la nation des lumières sur cette matière importante.

Le second objet de ces sociétés, est de proposer au Gouvernement, chacune pour la province dans laquelle elles seront établies, les faveurs et les secours qu'elles croiront les plus propres à ramener le goût de l'agriculture et à la faire prospérer. Ce second objet demande beaucoup de prudence et de ménagement : il est des choses qu'on peut faire dans un temps et qui sont impossibles dans un autre. On peut compter sur la bonne volonté du roi et de ses ministres ; mais chaque société ne doit faire aucune proposition incompatible avec les besoins actuels de l'Etat ; elles doivent éviter surtout les vaines déclamations qui ne tendent qu'à grossir les inconvénients aux yeux du public, sans fournir les moyens pour y remédier.

Elles éviteront encore, avec beaucoup de soin, de proposer aucun des moyens qui pourraient porter quelque atteinte à la libre propriété des biens, et à la liberté entière que doivent avoir les propriétaires, de les gérer et de les administrer, comme ils le jugent à propos : ce sont des conseils et des secours qu'on veut leur donner, en évitant scrupuleusement tout ce qui pourrait avoir l'apparence de gêne.

Pour que les sociétés puissent atteindre le but qu'elles se proposent, il est essentiel qu'elles gagnent la confiance du public, et principalement celle des cultivateurs ; elles ne sauraient l'acquérir que par une conduite sage et circonspecte : il vaut mieux aller pas à pas et marcher sûrement.

Une telle institution doit produire, dans la suite, les meilleurs effets, ils seront presque insensibles d'abord ; mais ils iront toujours en augmentant, et l'on espère que les fruits en seront considérables dans quelques années. Cette entreprise de longue haleine ne

peut s'effectuer que lentement. C'est un plan dont l'exécution dépend autant de la confiance que de l'habileté de ceux qui le suivront.

Les sociétés doivent donc s'attacher à traiter avec ordre les objets destinés à les occuper ; se prescrire cet ordre elles-mêmes, en commençant par ceux des objets qui sont les plus simples, les plus faciles et les plus utiles à la province : le succès dans quelques parties sera très propre à inspirer la confiance sur les autres.

On croit qu'à moins qu'il y ait des raisons, fondées sur le local, qui déterminent à s'occuper de préférence de quelques objets particuliers, on doit s'appliquer d'abord à ce qui concerne les labours, tant à la main qu'à la charrue, des terres destinées à porter des grains, en examinant les différentes méthodes usitées jusqu'à présent ; les outils dont on se sert, tout ce que l'on peut y ajouter de perfection ; passer ensuite aux engrais et aux amendements qu'il est le plus avantageux de donner à ces terres ; puis à ce qui concerne les semailles et les diverses façons de les faire.

Les prés mériteront ensuite une attention très particulière, tant pour examiner les moyens de tirer le meilleur parti des prairies naturelles, que pour multiplier les prairies artificielles.

Ce qui concerne les bestiaux sera l'objet d'un travail fort étendu et de la plus grande utilité, en le suivant dans toutes les espèces, même les volailles de basse-cour, les colombiers, les mouches à miel, etc.

On pourra s'occuper ensuite des vignes, des bois, des chanvres, des lins, des arbres fruitiers, et de toutes les autres cultures ; enfin des défrichements, et de tous les moyens possibles de tirer parti des terres restées incultes jusqu'à présent, sans préjudicier aux anciennes cultures.

En traçant cette légère esquisse, on ne prétend ni gêner la liberté qu'auront les sociétés, ni leur prescrire aucun ordre, mais seulement leur indiquer les matières qui doivent les occuper pour remplir les vues du Gouvernement.

Le système de ces sociétés doit être de n'en adopter exclusivement aucun, parce certaine pratique, bonne dans un lieu, ne vaut souvent rien dans un autre. Les gens de la campagne sont fort attachés à leurs anciens usages, et l'on a beaucoup de peine à les leur faire quitter ; ce n'est que peu à peu que l'on en vient à bout. Les nouvelles cultures, qui leur ont été proposées jusqu'à présent, ont peu réussi, et n'ont servi qu'à les dégoûter de ces fortes tentatives, pour lesquelles ils témoignent un éloignement singulier. Il paraît à propos de ne leur présenter les nouveautés qu'on jugera utiles qu'après les avoir si fort éprouvées sous leurs yeux qu'une grande partie d'entre eux désire les suivre.

Les sociétés n'auront point de vue de tourner leurs travaux en écritures. Ces compagnies différentes des Académies doivent s'occuper bien plus de la pratique que de la théorie, elles observeront, dans les ouvrages qu'elles publieront, d'être fort laconiques sur les choses de la spéculation et de ne donner de détails que sur leurs expériences, et dans un style à la portée de tout le monde.

On reproche communément, aux habitants de nos campagnes, de ne point lire les ouvrages économiques ; mais cela vient peut-être de ce qu'on ne s'est pas assez occupé de les mettre à leur portée, ils ne profitent que des instructions qu'ils comprennent.

Les hommes, et surtout ceux de cet état, se persuadent bien plus par ce qu'ils voient que par ce qu'ils lisent, et l'exemple est le plus fort de tous les encouragements.

Les Sociétés établies dans les Généralités du royaume réuniront en diverses compagnies, un nombre de citoyens éclairés et zélés, qui travailleront de concert,

uniquement par honneur, au bien général, dans la partie la plus essentielle, sans qu'il n'en coûte rien au roi, ni à l'Etat.

Ce discours de Turbilly résume le caractère des institutions qu'on cherchait à susciter sous le nom de Sociétés d'agriculture.

Dans le règlement, suivi d'un nouvel arrêt du Conseil, Bertin avait fait réserver, aux membres nommés par le roi, le droit de compléter la Société par l'élection de nouveaux associés. Sous l'influence de Bertier de Sauvigny, de Turbilly et de Palerne, nommé secrétaire perpétuel par le roi, la Société de la Généralité de Paris inscrivit sur la liste de ses membres le comte de Saint-Florentin, Bertin lui-même, Trudaine, Intendant des Finances, Courteille, l'abbé Bertin, de Montigny et Parent, c'est-à-dire tous les membres de la Commission d'agriculture établie par Bertin au Contrôle général des Finances, sur la demande de Turbilly. Une lettre de Turbilly datée d'octobre 1761 complète le tableau de ses efforts et de ses succès (18).

"J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur et le plaisir de m'écrire, le 22 de l'autre mois. Je vous envoie ci-inclus l'arrêt du Conseil pour encourager les défrichements que vous me demandez ; je ne doute pas qu'il ne produise un bon effet, parce que si l'on trouve l'exemption trop courte, on sera toujours à même de la prolonger au bout de 10 ans ; j'ai cru gagner beaucoup en obtenant cette première faveur, sur un objet aussi important, pour lequel il n'avait encore été rien fait ; on n'arrive pas au mieux tout d'un coup, il faut aller doucement, marcher toujours et l'on y parvient enfin.

Je vous ai ci-devant marqué que l'on avait pris en considération ce qui regarde la liberté du commerce des grains, et qu'on s'en occupait ; c'est une chose extrêmement intéressante.

J'espère que vous serez content des essais que vous comptez faire, en semant cette année de l'orge, du lin et de l'avoine d'hiver ; il est surprenant que leur culture ne soit pas d'usage dans votre canton, elle n'est pas difficile, puisqu'il s'agit que de bien préparer la terre et de la fumer, comme pour les autres grains. L'avoine d'hiver se passerait cependant plus aisément d'engrais que l'orge et le lin en question ; ce dernier surtout exige non seulement du fumier, mais encore de la terre un peu plus pesante.

Le procès dont vous me marquez que vous êtes menacés de la part du Chapitre de Chartres, qui prétend exiger de vous la dîme des prairies artificielles me paraît singulier. Je pense comme vous qu'il serait à désirer que par une loi générale on exemptât de dîmes toutes les prairies artificielles, attendu leur utilité ; lorsque votre Société royale d'Agriculture d'Orléans s'assemblera, vous pourrez lui proposer de demander si elle juge à propos cette loi.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, Monsieur, le Recueil imprimé qui contient tous les arrangements de la Société royale d'Agriculture de Paris, ses délibérations et les Mémoires publiés par son ordre ; il servira d'un guide sûr aux autres pareilles Sociétés qui existent déjà et facilitera beaucoup un semblable établissement dans les Généralités où il n'est point encore achevé, et où M. le Contrôleur général compte l'envoyer, en l'adressant à MM. les Intendants.

Ce recueil produira d'ailleurs plusieurs bons effets que vous sentirez aisément ; je l'ai envoyé à M. Michel pour votre Société de la part de celle de Paris et ceci sans que j'attendisse son impression, je vous aurais répondu plus tôt.

Continuez, je vous prie, à me faire part de vos travaux et de vos judicieuses observations sur tout ce qui a rapport à l'agriculture ; je tâcherai d'en profiter pour le bien de l'Etat, qui est l'unique but que je me propose.

Agrérez, s'il vous plaît, le renouvellement des assurances qu'on ne peut rien ajouter aux sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur."

Après avoir rendu à Turbilly, l'homme de Tours et l'homme de Paris, tous les honneurs d'une féconde initiative, marquons, avec reconnaissance, l'action soutenue de Trudaine sur tous les Intendants, c'est-à-dire dans toutes les Généralités du Royaume. Il est juste de noter, comme exemple, la conduite de Pajot de Marcheval, Intendant du Limousin. Ce dernier, après deux années d'études dans sa Généralité, créa une société d'agriculture avec tous les gens éclairés et zélés de Limoges. Les assemblées régulières se tinrent, dès 1759, à l'hôtel de l'Intendance. "Je les préside", disait l'Intendant, et, naturellement, la Société de Limoges méritait, un des premières, d'être constituée par un arrêt royal (19). Elle reçut, le 12 mai 1761, en même temps que la Société d'agriculture de Lyon, qui se forma tout particulièrement sous les auspices et même par ordre de Bertin. Tours, Paris, Limoges et Lyon prirent rang à peu près dans le même temps.

Voici la date de reconnaissance officielle des différentes sociétés qui suivirent de près la création des sociétés de Tours et de Paris, et cette nomenclature forme le tableau d'ensemble de la grande réforme financière et agricole de Bertin : Tours, 24 février 1761 ; Paris, 1er mars 1761 ; Limoges, 12 mai 1761 ; Lyon, 12 mai 1761 ; Bretagne, 12 juin 1761 ; Orléans, 1er juin 1761 ; Riom, 17 juin 1761 ; Rouen, 27 juillet 1761 ; Soisson, 7 septembre 1761 ; Alençon, 31 janvier 1762 ; Auch, 15 février 1762 ; La Rochelle, 15 février 1762 ; Montauban, 21 mars 1762 ; Caen, 25 juillet 1762 ; Hainaut, 4 septembre 1763. Les sociétés d'agriculture furent organisées en plusieurs bureaux de manière à envelopper, dans un réseau de travail et d'encouragement, les diverses parties d'une circonscription agricole. L'organisation des sociétés d'agriculture appartient donc aux années pendant lesquelles Bertin fut Contrôleur général des Finances (1759-1763). En 1763, la mission de Bertin au Contrôle général des Finances était accomplie, mais elle se continua dans un nouveau cadre et avec des succès divers (20).

Quand Bertin avait accepté le Contrôle général, nous avons dit qu'il avait fait ses réserves, prévoyant le moment où les difficultés de la situation conduiraient le roi à lui faciliter une retraite. Un conseiller du Parlement, François de Leverdy, prit la charge et les honneurs.

Cette retraite devait être une grande fortune. Au lieu de tomber en disgrâce, il s'éleva en faveur. On rétablit, pour le protégé de Mme de Pompadour, un poste de secrétaire d'Etat rendu vacant par la mort de Berryer. (7 nov. 1762.)

Le département qui lui fut attribué était formé, en majeure partie, de services détachés du Contrôle général et la Surintendance des postes. Sans en relater la nomenclature, il faut signaler les haras et les écoles de médecine vétérinaire, l'agriculture en général, et les sociétés d'agriculture, la Compagnie des Indes, les manufactures de porcelaine, les postes, les dépôts d'archives, la navigation dans l'intérieur du royaume ; et, comme administration de province, la principauté des Dombes, la Guyenne, la Normandie, la Champagne, la ville et la Généralité de Lyon, etc. (21).

A ses attributions officielles, Bertin en joignit d'autres plus intimes ; car il fut chargé de la gestion de la fortune privée que le monarque s'était créée en dehors du domaine de l'Etat. Telle fut, évidemment, la raison de sa perpétuelle influence. Il mérita le reproche d'être l'homme des affaires du roi et de Mme de Pompadour ; nous n'en avons, à cette heure, aucun souci. Il connut et poursuivit l'expérience d'alimenter le Trésor par des institutions d'agriculture et cela nous suffit.

Bertin entra immédiatement en possession de son nouveau département, dans lequel il allait constituer le premier département de l'Agriculture (22). Nous avons insisté sur la première période de l'administration de Bertin, parce que l'œuvre des Sociétés d'agriculture fut menée pendant qu'il tenait les fonctions de Contrôleur général. Nous recherchons spécialement, dans cette étude, les origines et les destinées de la Société d'agriculture de Paris. Nous ne suivrons donc pas Bertin dans la seconde période de sa vie administrative et son action comme ministre Secrétaire d'Etat, quoiqu'on doive reconnaître que l'esprit général de son administration continua d'être extrêmement libéral et conforme aux traditions de Vincent de Gournay, de Trudaine et de Turgot, dont il avait été à titres divers le collègue. Rappelons seulement l'édit sur la liberté de la circulation des grains, sur le défrichement des terres, l'établissement des écoles vétérinaires, une école d'horticulture près de Melun, une école d'agriculture à Annel, près de Compiègne, une école de boulangerie à Paris. N'oublions pas qu'il multiplia les relations avec les cultivateurs, pour les instruire dans la lutte contre les insectes et les animaux nuisibles, les mulots et les loups, par exemple, et pour propager les plantes nouvelles et utiles.

Rapprocher et consigner tous ces souvenirs, c'est retracer avec sympathie la carrière du premier ministre de l'Agriculture (23).

La mort de Louis XV, dont Bertin avait été le secret fidèle serviteur, fut le signal de la décadence des services qui composaient ce qu'on appelait dans l'annuaire royal "le ministère de M. Bertin". L'avènement de Turgot, son ancien collègue au Bureau du Commerce, aurait dû faire croire à la consolidation de son autorité ; mais Turgot ne fit que passer, et l'arrivée de Necker (1776) comme Directeur général des Finances, changea le sort des affaires administratives. Quand Necker supprima les six Intendants des Finances, pour concentrer l'autorité entre ses mains, il porta à Bertin et à son système d'administration un coup mortel. "Si on ne veut pas me permettre de travailler, qu'on me le dise. J'aime le repos", écrit-il à Moreau, son ami et son collaborateur. Bertin survécut quelque temps à la tourmente, mais ses œuvres furent atteintes ; le service des Sociétés d'agriculture fut abandonné à lui-même. Il faut avouer, d'autre part, que les Sociétés d'agriculture commençaient à s'occuper de la politique administrative plus que de l'agriculture pratique. "Je n'entends que des réclamations, écrivait-il à Parent ; préparez-moi des réponses, occupez-vous donc de vos Sociétés d'agriculture." Mais Parent, le premier commis des Finances, avait un fils, et ce fils était un malhonnête homme. Bertin avait confié, à ce dernier, l'administration de la manufacture de Sèvres ; Necker parvint à convaincre Parent de malversations ; Parent fils fût arrêté et mis à la Bastille. Nul doute que Bertin, aux premières nouvelles du désastre, n'ait pris de résolution, suivant la formule ordinaire, de demander l'autorisation de se retirer. Bertin démissionna, en effet, en novembre 1780 ; le Secrétariat d'Etat, dont il était chargé, disparut dans le Contrôle général qui absorba les principaux services de son ministère. Comme il arrivait souvent, dans les révolutions de cour, les ministres démissionnaires prenaient une retraite forcée à la campagne. Bertin se retira dans sa belle propriété de Chatou ; il n'était pas bien malheureux, car il conserva même son appartement dans le palais de Versailles. Comment en eût-il été autrement, lui qui avait mené les affaires de Louis

XV et de Mme de Pompadour, et qui avait été le témoin des premières opérations financières du gouvernement de Louis XVI ?

Après la retraite de Bertin, son département fut attaqué à fond et désorganisé. Il portait la trop vive empreinte du ministre lui-même, de Bertin, un libéral, un physiocrate, disait-on, mais peut-être aussi un dépensier. Son ministère réunissait les attributions de deux nouveaux ministères, ceux de l'Agriculture et du Commerce ; et cela était naturel, à une époque où le blé était un des principaux objets d'exportation. Necker vit d'un mauvais œil cette organisation administrative qui semblait se rattacher à la "secte des économistes", dont il était l'adversaire ; il la fit supprimer, et après 1780, le département de Bertin fut remanié et rattaché directement au Contrôle général. Necker entendait liquider les dépenses de la maison du Roi, en attendant qu'il pût les réduire. Il était dans son rôle.

Quand Bertin quitta le ministère en 1780, Malesherbes eut beau jeu pour reprendre la thèse des Académies contre la thèse de l'Administration. Le Mémoire qu'il présenta à la Société de la Généralité de Paris, plusieurs années après la retraite de Bertin, est rempli de judicieuses observations sur la manière d'instruire le peuple par les savants en dehors de l'Administration royale. Au premier moment, l'institution des sociétés d'agriculture avait été accueillie par les savants avec réserve, nous l'avons dit. Les Académies, fondées entre 1750 et 1760, avaient eu peur de voir s'élever à côté d'elles des rivales qui auraient menacé leurs privilèges et leur clientèle. Ces craintes s'étaient dissipées par les déclarations réitérées du Gouvernement et la conduite des Intendants. Les localités où fonctionnaient des Académies ne virent pas se former des sociétés d'agriculture. Les savants pensaient que ces nouvelles institutions, par leur composition, n'étaient pas capables de faire pénétrer, dans la pratique de l'agriculture, les réformes et les innovations. Le temps, en apparence, leur avait donné raison. Vers 1789, Malesherbes reprit les observations qu'il avait seulement formulées devant ses amis de l'Académie des sciences. Tout en comblant d'éloges la Société d'agriculture de la Généralité de Paris, il plaida, devant la Société elle-même, la nécessité d'organiser un système de correspondance entre les cultivateurs et la création d'un Bureau de renseignements scientifiques, ce qui ne diminue en rien la reconnaissance qui est due à la persévérance et au dévouement de Bertin.

En 1784, une crise de fourrages ayant mis en péril l'existence du bétail dans le royaume, le Contrôle général fit appel non pas à la Société d'agriculture, mais à un nouveau Comité d'administration scientifique. Ce sera l'occasion d'une bataille en règle. A l'heure de 1785, Vincent de Gournay, Trudaine, Turbilly, les collaborateurs de Bertin sont morts. Bertin lui-même vit dans la retraite. Seul Bertier de Sauvigny est debout et l'Intendance de Paris tient tête au Contrôle général.

Le 31 juillet 1787, Lavoisier prend la parole et résume l'histoire agricole des trente dernières années :

L'agriculture, dit-il, est pour la France la première et la plus importante de toutes les fabriques, puisque la valeur de ses productions territoriales, estimées d'après des évaluations modérées, s'élèvent chaque année à plus de 2 milliards 500 millions. C'est cette production annuelle qui fournit la nourriture et entretient le peuple, à l'aliment des manufactures, au commerce d'exportation, au paiement de l'impôt. Il n'y a pas bien longtemps que ces grandes vérités sont connues en France. Jusqu'au ministère de M. Bertin, l'attention du Gouvernement s'était portée tout entière sur le commerce, qui

présente des opérations plus brillantes en apparence, et plus propres à illustrer un règne. L'agriculture avait été négligée au point que l'administration ne l'avait comptée pour rien dans l'établissement des Conseils, et dans la distribution des départements. M. Bertin, pendant son ministère, dirigea les travaux de quelques savants distingués vers cet important objet. Il fit publier des instructions, fit distribuer gratuitement des gaines, pour introduire dans des cultures inconnues en France, et il établit dans les principales Généralités des Sociétés d'agriculture, dont quelques-unes même ont publié de bons mémoires. Mais la plupart des établissements faits par ce ministre n'ont pas eu une durée plus longue que son ministère, parce qu'il ne leur avait point donné une constitution durable, et indépendante de la surveillance de l'Administration ; en sorte qu'ils ont cessé d'exister, du moment où la main qui les avait créés a cessé de les soutenir. La Société d'agriculture de Paris est à peu près la seule qui ait conservé son activité. Son activité encore avait-elle éprouvé une interruption de vingt années et ne doit-elle son rétablissement qu'au zèle très actif et très éclairé de M. l'Intendant de Paris (24).

La déclaration de Lavoisier couronne la vie et l'éloge de Bertin ; le témoignage d'Arthur Young consacre la mémoire du second fondateur de notre Compagnie, de Turbilly. "C'était en 1787, je voulais voir, a écrit, Arthur Young, le domaine de Turbilly, qui, pour moi, est une terre classique." Young cherche en vain et ne peut se renseigner. Vingt ans à peine se sont écoulés et l'oubli s'est fait. "Je poursuivais mes recherches avec tant d'anxiété qu'on pouvait me prendre pour un fou."

Enfin, il découvre le domaine et le château qui ont été vendus après la déconfiture de Turbilly, mort insolvable. Young ne peut le croire. "Cela me fit beaucoup de peine, dit-il. Je ne puis exprimer le désir inquiet que je sentais d'examiner les plus petites particules de cette terre." M. le marquis de Galway, le nouveau propriétaire le reçoit à merveille. Young voit tout ; il se rend compte de tout.

Un jour, il ne peut retenir son émotion. "J'étais presque suffoqué, lorsque je demandai à M. Galway comment un si grand cultivateur s'était ruiné ; je fus soulagé lorsque j'appris qu'il avait été ruiné par l'établissement d'une fabrique de porcelaine. M. de Galway observa que les travaux sur l'agriculture n'avaient fait aucun tort à sa fortune. Il n'avait jamais entendu dire qu'ils l'eussent mis dans aucun embarras. Ces aveux diminuèrent mes regrets, il n'avait pas laissé d'enfants, quoiqu'il fût marié, de sorte que ses cendres reposent en paix, sans que sa mémoire soit attaquée par une postérité indigente (25)."

Nous recueillons pieusement cette réflexion bien anglaise d'un voyageur qui était un admirateur, et nous la déposons sur la tombe de Turbilly. Aussi la Société nationale d'Agriculture doit-elle, au début de son histoire, unir ces deux noms dans le même hommage : Bertin et Turbilly.

Rendons hommage à Bertin, honorons Turbilly, et constituons la Société de la Généralité de Paris sous les auspices de l'Intendant, Bertier de Sauvigny (26).

L'histoire de la Société royale d'Agriculture de la Généralité de Paris est ouverte.

(1) Mémoire sur les moyens d'accélérer les progrès de l'économie rurale en France. Lu à la Société royale d'Agriculture par M. de Lamoignon de Malesherbes, membre de cette Compagnie. Paris 1790, p. 86-87.

- (2) C'était une imitation du *Gardeners Kalendar* qui avait déjà paru à Londres, en 1732 ; *Le Calendrier des laboureurs et des fermiers*, trad. de l'anglais, en 1755.
- (3) Malesherbes, *Mémoire sur les moyens d'accélérer les progrès de l'économie rurale*, p. 78-79.
- (4) *Histoire de l'Académie des sciences*, 1769, p. 55.
- (5) Shele, Vincent de Gournay, Paris, 1897. - *Eloge de Gournay par Turgot*, Collection des Economistes, t. III, p. 127.
- (6) Archives nationale, II. 1511.
- (7) Bussière, Henri Bertin et sa famille. Périgueux, 1908, 3e partie, p. 16.
- (8) Ibid.
- (9) M. de Mathion, *Particularités et observations sur le ministère des Finances*, Paris, 1812.
- (10) Cf. *Les Intendants de province sous Louis XVI*, par Ardascheff et Jousserandot. Paris, 1909.
- (11) *Journal des savants*. Chevreul, 1853, p. 632 et 767.
- (12) Voltaire. *Epitre XCIV*.
- (13) Archives Nationales, Carton H1. 1506.
- (14) Archives Nationales, H1. 1506
- (15) Archives Nationale, F10 258
- (16) Archives Nationales F10 258
- (17) Archives Nationales F10 258
- (18) Conservée dans les Archives de la Société.
- (19) Labiche, *Les Sociétés d'agriculture au XVIIIe siècle*, p. 18. - Les Archives nationales ont fourni les bases de cet intéressant mémoire.
- (20) Archives nationales. Cartons H. 1510, 1511, 1514, 1516-1522.
- (21) *Mémoire de la Société d'Agriculture*, 1888. Heuzé, *Eloge de Bertin*.
- (22) Dans sa bibliographie historique des finances de la France au XVIIIe siècle, M. Stourm a cité un manuscrit conservé à la Chambre de commerce de Paris sous le titre : *Extrait des travaux du sieur Brunet fait par ordre de M. Bertin, Contrôleur général, sur les abus introduits sans l'administration des finances*. Bertin n'a publié aucun ouvrage.
- (23) Comte de Luçay, *Les Secrétaires d'Etat depuis leur institution jusqu'à la mort de Louis XV*. Paris, 1881, p. 360 et 525.
- (24) Pigeonneau et de Foville. *Le Comité de l'administration de l'agriculture au contrôle général des Finances*, Paris, 1882, p. 400.
- (25) Arthur Young. *Voyages en France*, 1re édit. t. I, p. 275.
- (26) Bussière, Henri Bertin et sa famille, 3e partie. *Les ministères de Bertin*. Périgueux, 1908.